

Nature de l'acte : 3.5

DECISION N° 2025_230

Mis en ligne le 31.10.25

Transmis le 31.10.25

ATTRIBUTION DE LA CONCESSION - N° 2025-000058 À L'ESPACE CINÉRAIRE DU BON PASTEUR
FAMILLE ROMERO Y GARCIA / FAURE - ÎLOT C RANG 2 TOMBE 3

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-18, L2122-22, L2122-23, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17

Vu l'arrêté du 30 septembre 1977 portant règlement général sur la police des inhumations et des cimetières communaux,

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 portant règlement des cimetières communaux relatif au jardin du souvenir et au columbarium,

Vu la délibération du Conseil municipal adoptant les tarifs en vigueur au jour de la demande,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la demande formulée le 24 octobre 2025 par Mme FAURE Maria, domiciliée à Lourdes (Hautes-Pyrénées), 5 rue Labastide EHPAD Labastide, et tendant à obtenir une case de Columbarium à l'Espace Cinéraire du cimetière du Bon Pasteur à l'effet d'y fonder une sépulture familiale.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est accordé à l'Espace Cinéraire du cimetière du Bon Pasteur, à Mme FAURE Maria une nouvelle concession de terrain de 15 ans afin d'y fonder une sépulture familiale, prenant effet le 24 octobre 2025 et arrivant à expiration le 24 octobre 2040 moyennant la somme de huit cents euros qui a été versée.

Le numéro attribué à la concession est : 2025-000058.

ARTICLE 2 :

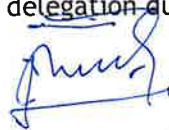
Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 29 octobre 2025

Par délégation du Maire,



Philippe ERNANDEZ
PREMIER ADJOINT

